

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 79/170 DU 30.4.1979

Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA RE-
PUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant
création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le mon-
tant des droits de Chancellerie ;

VU la Liste des Travailleurs de la Santé et des Affaires
Sociales, proposée par le Secrétariat Général à la Santé Publique ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE GRAND OFFICIER :

Monsieur LOEMBE Benoît Médecin - Brazzaville -
Monsieur MAHOATA Raymond Médecin retraité - BRAZZAVILLE
Monsieur BOULTY Jacques Médecin retraité - POINTE-NOIRE

AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur ONGOUIYA Dominique, AG. T.P. BRAZZAVILLE
Monsieur INESTA Jean, (Coopérant) - BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur DIAWARA-ABDOUL Kader, Administrateur Adjoint de la Santé
Monsieur POUNGUI Gilbert, Administrateur Adjoint de la Santé BRAZZA
Monsieur EKOUNDZOLA-MAMBEDE, Assistant Sanitaire - BRAZZAVILLE
Monsieur KOULIMATA-MESSE AMBIA, Assistant Sanitaire - BRAZZAVILLE
Monsieur SINGHA Simon-Pierre, Infirmier Diplômé d'Etat - BRAZZAVILLE
Monsieur ONDZOTO Jean-Michel, AG. Technique PR. Santé - MAKOUA

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie ;

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel
de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où
besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 AVRIL 1979